

MEMORANDUM

TO: ACADEMIC / ADMINISTRATIVE UNIT HEAD

POLICY: EXPRESSION OF SYMPATHY

DATE: January 28, 2000

EXPRESSION OF SYMPATHY:

In the event of the death of a Laurentian University student, retiree, employee, or the spouse or child of an employee please notify the Public Affairs Office.

On behalf of the University, we will make a contribution of flowers to a value of UP to \$50 or a donation to the charity designated by the deceased's family.

Information required (please send us the following information)

- .name of the deceased person
- . information regarding funeral arrangements
- .name and address of the next of kin (for the letter of condolence).

NOTE DE SERVICE

AU: CHEF DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE OU D'ENSEIGNEMENT

RÈGLEMENT: EXPRESSION DE SYMPATHIE

DATE: le 28 janvier 2000

CONDOLÉANCES:

Nous vous demandons d'informer le bureau des Relations publiques lors du décès d'un étudiant, d'un retraité, d'un employé, ou du conjoint ou de l'enfant d'un employé de l'Université.

Au nom de l'Université, des fleurs ou une contribution à l'oeuvre de bienfaisance choisie par la famille en deuil seront envoyées. (Maximum de 50\$)

Procédures à suivre: (à nous faire parvenir)

- a.le nom de la personne décédée les arrangements pour les services funérairesle nom et l'adresse d'un membre de la famille (pour lettre de condoléances).